

ZERO PHYTO

Désherber sans polluer, quelles sont les solutions ?

L'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics, est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'enjeu est de supprimer les traitements chimiques tout en maintenant une voirie et des espaces verts de qualité, adaptés aux usages de la population.

Il faut donc repenser ces pratiques et repenser nos modes de gestion.

Aujourd'hui plusieurs moyens sont utilisés sur la commune et d'autres sont en réflexion afin de pouvoir adapter au mieux les diverses techniques par rapport aux besoins de la commune.

Toutefois « Zéro Phyto » ne veut pas dire zéro traitement. Certes les produits chimiques sont interdits mais il existe des techniques qui ont fait leurs preuves ainsi que des produits de traitement homologués.



I – LES SOLUTIONS ALTERNATIVES PRÉVENTIVES

1) Le paillage des massifs

La condition primordiale à la bonne réussite d'un paillage est la préparation du sol : il doit être parfaitement désherbé au préalable.



Les avantages du paillage :

- limiter la levée des herbes indésirables
- lutter contre l'érosion et le ruissellement
- limiter l'évaporation
- apporter des éléments nutritifs après dégradation dans le cas d'un paillage organique

Il existe différentes techniques de paillage :

- les tontes de gazon
- le broyat des branches
- les paillis végétaux
- les minéraux (type pouzzolane)
- les toiles

En 2018, la commune s'est dotée d'un broyeur de branches afin de pouvoir récupérer le broyat et le réutiliser comme paillage pour ses massifs arbustifs.

2) Les plantes couvre-sol

Sous un arbre ou dans les endroits difficiles à entretenir (type talus par exemple), les plantes couvre-sol tapissantes représentent un choix judicieux.

Demandant peu d'entretien, ces végétaux de couverture apportent une touche esthétique supplémentaire à l'espace vert et confèrent les mêmes avantages que le paillage.



II – LES SOLUTIONS ALTERNATIVES CURATIVES

1) Le désherbage manuel

Bien que pénible pour l'homme, cette technique est et sera toujours employée notamment dans les zones difficiles d'accès.

*C'est la fameuse technique du « **PTB** » (« prend ta binette »).*

Le désherbage manuel se pratique généralement par binage, griffage, bêchage ou rotofil. Il peut être complété pour les trottoir et caniveaux par un brossage ou un balayage en vue d'enlever la terre qui constitue un substrat nécessaire au développement des graines.

Les avantages du binage :

- **aération du sol**
- **meilleure pénétration de l'eau**
- **100% écologique.**



2) Le désherbage mécanique

a) *Le petit matériel*

- *La débroussailleuse : elle permet le désherbage dans les endroits inaccessibles au matériel plus volumineux. Elle demande cependant une main d'œuvre importante.*
- *Le réciprocatteur : ce système de lames réciproques permet une fauche sans aucun risque de projection. Il est pratique pour les ronds-points ou les bords de parkings.*



b) Le désherbeur à brosses rotatives



Cette technique s'utilise sur surface imperméable. Les brosses déchiquettent les herbes et enlèvent la matière organique sur laquelle elles se développent.

Avantages : 3 à 5 passages annuels, simple d'emploi, bonne efficacité sur pavés et investissement modéré.

Inconvénients : nécessite du ramassage des débris après passage, usure des brosses et dégradation de certains revêtements et joints.

c) La balayeuse mécanique

Son principe est identique à celui du désherbeur à brosses rotatives mais pour des surfaces plus importantes. Elle est surtout adaptée pour le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

Avantages : bonne efficacité sur les caniveaux, action complémentaire de nettoyage, cout d'utilisation modéré et utilisation intercommunale envisageable. Enlèvement des plantes et de la matière organique

Inconvénients : investissement élevé pour l'achat de grosses balayeuses. Nécessité d'un ramassage des déchets avant passage, dans le cas contraire le traitement des déchets ramassés sera spécifique et plus onéreux, dégradation des joints en mauvais état, nombre de passages élevé (7 à 12)



d) Le désherbeur pour zones stabilisées



Des sabots viennent couper les racines des herbes en travaillant le sol sur les premiers centimètres et arrivent également à déraciner les jeunes plantules. Ce procédé peut se monter sur du petit matériel (motoculteur) comme sur du plus gros matériel (tracteur).

Avantages : simple d'emploi, maniable, 3 à 5 passages par an.

Inconvénients : nécessité d'un damage après chaque passage, dégradation possible de la surface.

3) Le désherbeur thermique

a) Le désherbeur thermique à gaz

Il y a les désherbeurs thermiques à flamme directe et les désherbeurs thermiques à infrarouge.

Le premier fonctionne par la combustion du propane. La flamme ainsi produite va permettre de détruire la végétation en provoquant d'éclatement des cellules de la plante.

Le deuxième fonctionne au gaz de propane. La production de rayon IR va provoquer la destruction de la plante par un choc thermique (1000° C environ).

Il est nécessaire de faire 3 à 8 passages par an, la consommation de gaz d'un brûleur est assez importante, de l'ordre de 1 à 3 kg/h de gaz.

Attention, la chaleur peut activer la germination des graines contenues dans le sol.



b) Le désherbeur thermique à eau chaude/vapeur

Il existe 2 types de désherbeur à eau.

- Le premier procédé permet de passer l'eau liquide à l'état de vapeur.
Son efficacité (donnée par les constructeurs) serait de 2 à 3 passages annuels sur les surfaces imperméables.*
- Le second processus vise à augmenter la température de l'eau qui sera pulvérisée sous forme liquide.
Cette technique s'utilise de 4 à 6 passages annuels.*



c) Le désherbeur thermique avec la mousse

Cette technique provient de Nouvelle Zélande. On ajoute à de l'eau un additif composé d'extrait de noix de coco et d'amidon de maïs qui permet d'obtenir une mousse qui est chauffée et envoyée sur les plantes à 96° C pendant 10 secondes. 3 passages annuels sont suffisants pour une efficacité correcte.

La mousse disparaît au bout de 15 minutes.



III - LES SOLUTIONS DE BIOCONTRÔLE

Définition :

Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Seules ou associées à d'autres moyens de protection des plantes, ces techniques sont fondées sur les mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans un milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Classification :

	SUBSTANCES NATURELLES Substances d'origine animale, végétale ou minérale présentes à l'état naturel dans l'environnement.
	MICRO-ORGANISMES Champignons, bactéries ou virus.
	MEDIATEURS CHIMIQUES Pheromones ou kairomones d'insectes.
	MACRO-ORGANISMES Invertébrés tels que les insectes, les acariens et les nématodes.

L'utilisation de ces substances est encadrée par une réglementation très stricte.
Des autorisations de mise sur le marché doivent être accordées pour distribuer ces produits phytopharmaceutiques.
Leur utilisation nécessite donc de détenir l'agrément certiphyto.
En 2019, la commune s'est lancée dans l'utilisation de ce type de produits en partenariat avec un fournisseur agréé.

Les produits de biocontrôles sont les seuls produits utilisables sur certains sites comme :

- **Zones espaces verts, parcs**
- **Voirie**
- **Zones personnes vulnérables**

IV - LE CAS PARTICULIER DES CIMETIERES

Les zones sablées sont le plus grand fléau des communes en ce qui concerne leur entretien et sont généralement traitées chimiquement. On en trouve principalement dans les cimetières, les complexes sportifs, aux abords des salles polyvalentes car elles ont un certain esthétisme par leur aspect de chemin naturel.



De nombreuses communes ont donc fait le choix d'enherber leurs allées de cimetière, ce qui leur donne un aspect plus naturel mais surtout rend leur entretien plus facile pour les agents communaux.

Le « zéro phyto » c'est aussi dans nos cimetières. Beaucoup de communes sont déjà passées à l'acte car éliminer les pesticides c'est préserver la santé des habitants, la nappe phréatique et l'environnement en général. La mise en place de nouveaux plans de gestion des cimetières communaux s'impose.

L'espace est alors divisé en différentes zones :

- zones en dur ou minérales : majoritairement les allées principales où aucun végétal ne pousse, (ex : béton désactivé ou enrobé).*
- zones végétatives : ce sont les allées secondaires, les espaces cinéraires ou les entre-tombes qui sont recouverts de gazon et/ou de plantes couvrantes.*

La ville de Les Angles envisage cette mise en place courant 2019.